

AIPR

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Une étape nouvelle de la réforme anti-endommagement est entrée en application le 1er janvier 2018, celle relative au renforcement des compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux.

Tous les acteurs – les maîtres d'ouvrage publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre, et les entreprises de travaux – sont concernés.

Les compétences acquises par un salarié intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux se concrétisent par l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) que lui délivre son employeur.

Trois catégories de personnes doivent disposer d'une AIPR : profils opérateur, encadrant et concepteur.



Formations

AIPR - OPÉRATEUR

AIPR - ENCADRANT

AIPR - CONCEPTEUR

Modalités d'intervention

Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise)

Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

Agilforma est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de mise en place de solutions d'aménagement.

Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes en situation de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) – Opérateur

Formation + examen

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Pour qui

- Personne chargée d'exécuter des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens
- Exemples : conducteur d'engins de chantier (pelles, niveleuses, foreuses, grues), de grues à tour, de grue mobile, de grue auxiliaire de chargement, de nacelles élévatrices ou de pompes à béton, suiveur

Prérequis

- Pas de prérequis particulier

PÉRIODICITÉ DE RECYCLAGE

- 5 années

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux
- Réussir l'examen permettant à l'employeur de délivrer une Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux (AIPR) – Opérateur

DOCUMENT DÉLIVRÉ

- Délivrance d'une attestation de compétences. C'est une pièce justificative permettant à l'employeur de rédiger une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR – Opérateur).

Formation + examen – Durée : 7 heures (1 jour)

Tarif intra-entreprise : 1 150 € HT (jusqu'à 10 participants)

Uniquement l'examen : 1 heure

Tarif : 50 € HT (par participant)



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) – Encadrant

Formation + examen

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Pour qui

- Personne chargée d'encadrer des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens
- Exemples : chef d'équipe, chef de chantier et conducteur de travaux

Prérequis

- Pas de prérequis particulier

PÉRIODICITÉ DE RECYCLAGE

- 5 années

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Préparer et exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux
- Réussir l'examen permettant à l'employeur de délivrer une Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux (AIPR) – Encadrant

DOCUMENT DÉLIVRÉ

- Délivrance d'une attestation de compétences. C'est une pièce justificative permettant à l'employeur de rédiger une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR – Encadrant).

Formation + examen – Durée : 7 heures (1 jour)

Tarif intra-entreprise : 1 150 € HT (jusqu'à 10 participants)

Uniquement l'examen : 1 heure

Tarif : 50 € HT (par participant)



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) – Concepteur

Formation + examen

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Pour qui

- Concepteur : Responsable de projet ou personne chargée par le responsable de projet de préparer des projets de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens et de superviser ces travaux
- Exemples de concepteurs : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exploitant, personnel technique des collectivités territoriales et bureaux d'études spécialisés

Prérequis

- Pas de prérequis particulier

PÉRIODICITÉ DE RECYCLAGE

- 5 années

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Préparer les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux
- Réussir l'examen permettant à l'employeur de délivrer une Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux (AIPR) – Concepteur

DOCUMENT DÉLIVRÉ

- Délivrance d'une attestation de compétences. C'est une pièce justificative permettant à l'employeur de rédiger une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR – Concepteur).

Formation + examen - Durée : 7 heures (1 jour)

Tarif intra-entreprise : 1 150 € HT (jusqu'à 10 participants)

Uniquement l'examen : 1 heure

Tarif : 50 € HT (par participant)